

Les soirées trimestrielles des DRH et des juristes en droit social

Introduction par

Michèle Côme, Humour Incorporated - COME INC

Come Inc propose de faire passer vos messages en utilisant l'humour :

- Insuffler une énergie positive pour fédérer les équipes autour de projets d'entreprise
- Garantir une communication interne réussie de votre stratégie tout en mettant en place une bonne pratique antistress
- Transformer les comportements de résistance et de crainte en dynamique constructive
- Créer un terrain favorable aux échanges et à la créativité

18h00

Actualité et pratiques RH : les dossiers du trimestre

La charge de travail

29 juin dernier : la Cour de cassation érige le droit au repos au rang des exigences constitutionnelles.

30 juin, la cour d'appel de Paris stigmatise la faute inexcusable pour un accident cardiaque consécutif à une surcharge de travail.

Il faut agir mais comment s'y prendre ?

La première étape, c'est, bien sûr, de faire un effort de compréhension, un audit : quelles sont les causes et les sources de surcharge ? Mauvaise évaluation ou incompétence ? Mauvaise gestion du temps ? Organisation inefficace ? Sous-effectif ? Mauvaise utilisation des outils collaboratifs ? Management défaillant ? ...

Une fois le phénomène mieux connu, place à l'imagination pour trouver des remèdes à imaginer et à négocier et, en tout état de cause, à inscrire dans l'organisation (voire dans le Document Unique). Il faut réfléchir sans idées préconçues : la « chasse aux pauses » est-elle efficace et légitime ?

Que peut-on attendre des chartes d'utilisation des e-mails et des SMS ? Comment permettre aux collectifs de relayer les individus en tension ?

EFE vous convie à un « brainstorming » sur l'organisation et la charge de travail

Xavier Baron

Professeur Associé en sociologie à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
& Consultant indépendant

BCRH

18h45

Les clés de la réussite d'une plateforme RH

La révolution numérique est en marche, dit-on de tous côtés. L'entreprise évolue vers une nouvelle organisation du travail avec les outils issus du web 2.0. Mais qu'en est-il vraiment de ces nouvelles plateformes collaboratives qui permettraient d'être plus productif, plus innovant, plus rapide, et qui prétendent à terme remplacer l'email ? Quels sont les freins, les risques de perte de confidentialité, les dangers liés au passage à une communication horizontale dans une organisation au management vertical ? Concrètement, comment gère-t-on un projet en mode collaboratif ?

Après un rapide panorama des solutions disponibles, Micropole vous présentera la plateforme mise en place au sein de la société, en tant qu'utilisateur. S'ensuivra un débat sur les avantages de cet outil et les écueils dans lesquels il ne faut pas tomber.

Renaud Finaz de Villaine

Directeur Marketing

MICROPOLE

19h30

La jurisprudence de A à Z

Les arrêts remarquables par Monsieur le Conseiller Linden : décryptage des tendances (programme prévisionnel susceptible d'évoluer en fonction de la jurisprudence à venir)

- Délégation de pouvoirs et opération de fusion absorption
Cass. crim., 20 juillet 2011, n° 10 87.348
- Portée d'une clause de non-concurrence plus contraignante que la convention collective
Cass. soc., 12 octobre 2011, n° 09-43.155
- Contours de la vie personnelle du salarié
Cass. soc., 4 octobre 2011, n° 10-18.862
- L'inobservation par le salarié de ses obligations à l'égard de la sécurité sociale peut-elle justifier un licenciement ?
Cass. soc., 12 octobre 2011, n° 10-16.649
- Propos à caractère sexuel
Cass. soc., 19 octobre 2011, n° 09-72.672
- Dénonciation de harcèlement dans des conditions particulières
Cass. soc., 19 octobre 2011, n° 10-16.444

Alexandre Linden

Conseiller

COUR DE CASSATION

20h30

Cocktail

La prochaine date

12 mars 2012

**Retrouvez plus d'informations
sur le Club Droit social & RH
sur le site www.clubdroitsocial.com**